

Bulletin de Santé du Végétal

Edition Auvergne-Rhône-Alpes
territoire rhônalpin

N°36

Date de publication

17/12/2025

Date d'observation
16 décembre 2025



Credit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Grandes cultures

Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



À retenir cette semaine



Bilan en entrée hiver

Colza

Les parcelles de colza sont désormais dans leur phase hivernale en arrêt de croissance.

- Larves de grosses altises : les derniers berlèses remontés sur début décembre font état d'une hausse du nombre de larves par plante dans le réseau. La sensibilité des colzas est à évaluer au regard de la biomasse de chaque parcelle.
- Biomasses : la moyenne du réseau est élevée, mais masque une forte hétérogénéité entre parcelles. Certaines parcelles présentent des biomasses par plantes en dessous des seuils de sensibilité.
- Peuplements : les peuplements recensés sont satisfaisants et très homogènes.

- **La note oiseaux :**



- **Note abeilles :**



Note Vers de terre :



- **Note Flore bord de champ :**



- Note Coléoptères :



- Note Papillons :



- Note Araignées :



- Note Chauves-souris :



- Note Auxiliaires de cultures :



- Note Arbres et haies :



[LIEN NOTE NATIONALE AMBROISIE](#)

[LIEN NOTE DATURA](#)

[LIEN FICHE POPILLIA JAPONICA](#)

Colza

Ce bilan d'entrée hiver a été réalisée sur la base des observations de 28 parcelles observées entre novembre et décembre réparties sur les départements suivants :

- 12 parcelles dans l'Ain (01)
- 5 parcelles dans l'Isère (38)
- 4 parcelles dans le Rhône (69)
- 7 parcelles dans la Drôme (26)

Stade des colzas :

Les parcelles de colza sont actuellement en phase de repos végétatif ;

Ravageurs

Larves altises d'hiver (ou grosses altises)

- Reconnaissance :

Selon leur stade de développement, les larves d'altises mesurent de 1,5 à 8 mm et sont de couleur translucide à blanchâtre. Elles sont caractérisées par 3 paires de pattes thoraciques et une plaque pigmentée à l'extrémité postérieure dont la couleur évolue du noir au début du 1er stade au brun foncé en fin de développement (3eme stade).

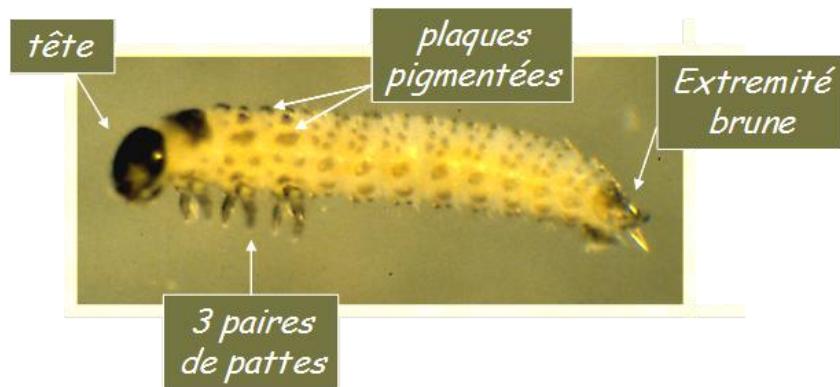


Figure 1 : Reconnaissance larve de grosse altise (Terres Inovia)

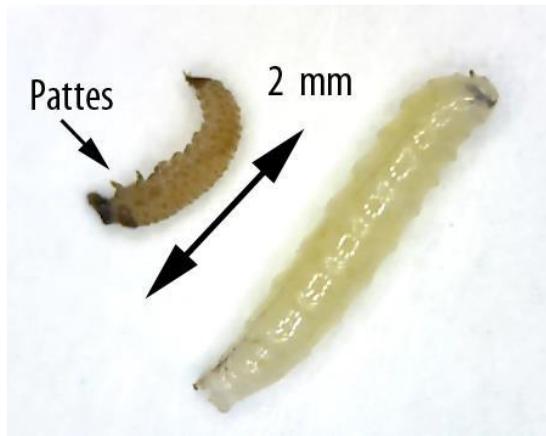


Figure 3 : comparaison larve de grosse altise (à gauche) / Larve de diptère (à droite) : attention aux confusions ! (Terres Inovia)



Figure 2 : A droite : Stades larvaires de larves de grosses altises (Terres Inovia)

-Période de risque : depuis le stade 6 feuilles jusqu'au stade reprise de végétation.

-Seuil indicatif de risque : 2-3 larves par plante (méthode berlèse) ou 7 plantes sur 10 avec des larves dans les pétioles des feuilles. Les dégâts ne sont importants que si le cœur des plantes est touché ce qui est rare dans le cas de colzas bien développés.

-Observations : Depuis novembre, 25 parcelles ont fait l'objet d'un comptage du nombre de larves d'altises par plante, grâce à la méthode berlèse. La moyenne à l'échelle du réseau est de 4 larves par plantes avec les extrêmes entre 0 et 15.4 larves/plante. A noter que certaines parcelles ayant réalisés des berlèses fin octobre/début novembre ont réalisés un second berlèse qui présente dans la majorité des cas un nombre de larve en hausse.

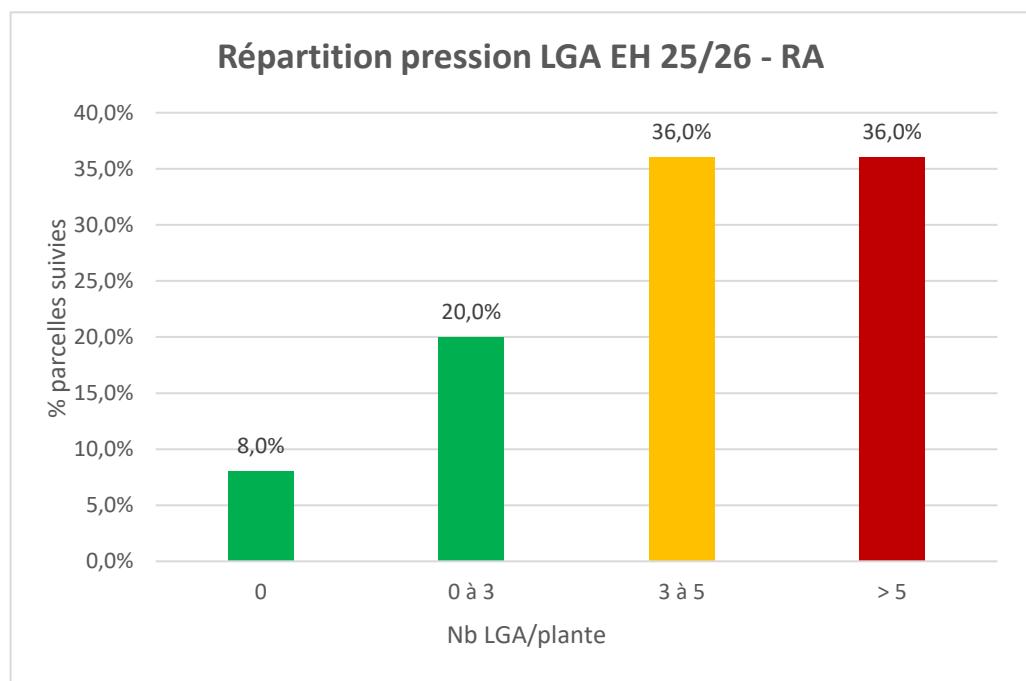


Figure 4 : Répartition des résultats berlèses remontés dans le réseau Rhône-Alpes sur novembre et décembre 2025

- Analyse du risque : Risque modéré à élevé à l'échelle du réseau, fort sur certaines parcelles.

Le niveau de risque est à considérer à la parcelle, selon la pression larvaire et l'état du colza.



Infestation larvaire	Risque agronomique	Indication de risque
> 5 larves / plante	Toutes situations	Risque fort
Entre 3 et 5 larves / plante	Biomasse < 45 g/pied OU Croissance limitée (rougissement, faible disponibilité en azote, mauvais enracinement)	Risque fort
	Biomasse > 45 g/pied ET Croissance continue sans faim d'azote (pas de rougissement, disponibilité en azote, bon enracinement)	Risque moyen
< 3 larves / plante	Toutes situations	Risque faible

Etat des cultures

➤ Biomasse entrée Hiver

Période d'analyse : dès l'apparition des premiers arrêts de croissance ou des premières gelées.

Seuil indicatif de risque : idéalement, on vise 1.5 kg/m² de biomasse verte à l'entrée de l'hiver.

Croissance EH	
< 1000 g	> 1500 g

Observations : Sur 24 parcelles suivies, la moyenne globale se situe aux alentours de 2.7 kg/m² (min 0.4 et max 5.8 kg/m²). Cette moyenne très correcte est cependant à mettre au regard de l'importante hétérogénéité des biomasses entre les parcelles. En effet, 38% des parcelles du réseau se situent en dessous de 1.5kg/m² biomasse.

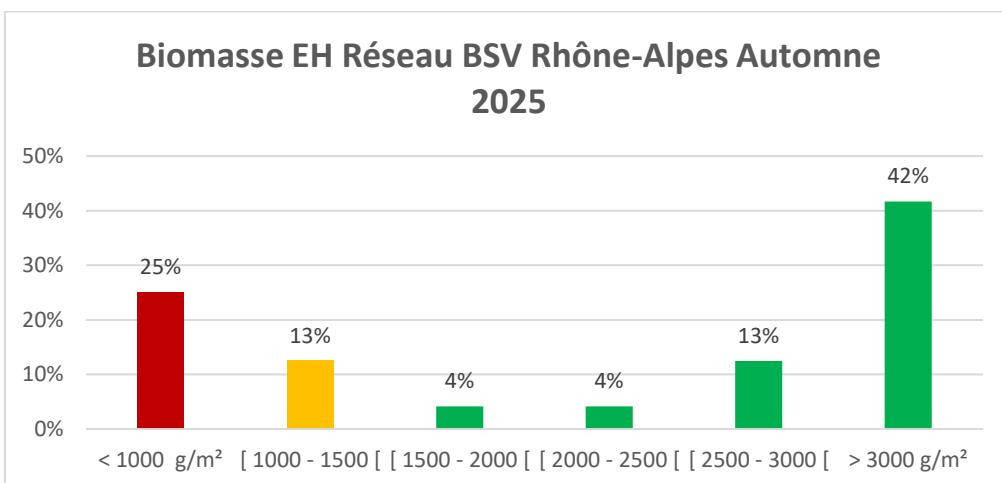


Figure 5 : Analyse des biomasses entrée hiver dans le réseau Rhône-Alpes en 2025 (n=24)

Analyse du risque :

Si la majorité des parcelles du réseau ont atteint le seuil de robustesse de 1,5 kg/m² à l'entrée de l'hiver, une part non négligeable présente toutefois des biomasses plus faibles, pouvant les rendre plus vulnérables aux attaques larvaires durant l'hiver. Ces parcelles restent donc à surveiller dès la reprise de la croissance.

➤ Peuplement

Période d'analyse : dès l'apparition des premiers arrêts de croissance ou des premières gelées.

Seuil indicatif de risque : idéalement, on vise un peuplement compris entre 20 et 35 plantes/m² en entrée hiver. En semis monograine, ce chiffre pourra être pondéré autour de 12- 15 plantes/m².

Densité / Peuplement				
< 10	10 -20	20-35	35-50	> 50

-Observations : Sur 21 parcelles suivies, on observe une densité de peuplement moyenne autour de 28.2 plantes/m² (min 13 et max 50).

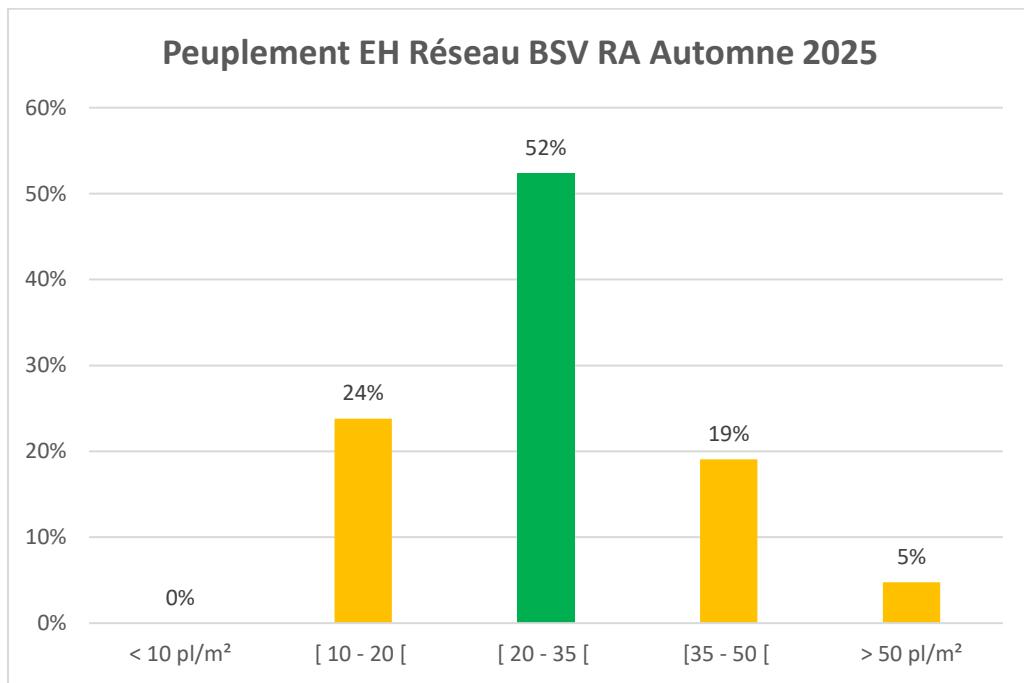


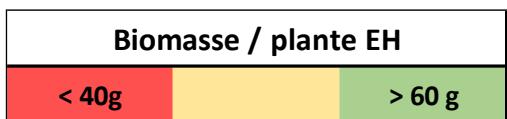
Figure 6 : Répartition des peuplements en entrée d'hiver dans le réseau Rhône-Alpes (n=21)

Analyse du risque :

Le peuplement moyen recensé est optimal, avec une moyenne de 28,2 plantes/m². Aucune parcelle ne présente un peuplement inférieur à 10 plantes/m², seuil considéré comme critique. Ce critère densité est donc satisfaisant à l'échelle du réseau.

➤ Biomasse par plante

Seuil indicatif de risque : Un minimum de 40 g/plante en entrée d'hiver est nécessaire pour avoir des pieds peu sensibles aux dégâts de ravageurs d'automne. On visera idéalement 60 g/plante pour obtenir des pieds bien vigoureux.



-Observations : Sur 21 parcelles suivies, on observe une biomasse par plante moyenne de 96 g (min 12 et max 222).

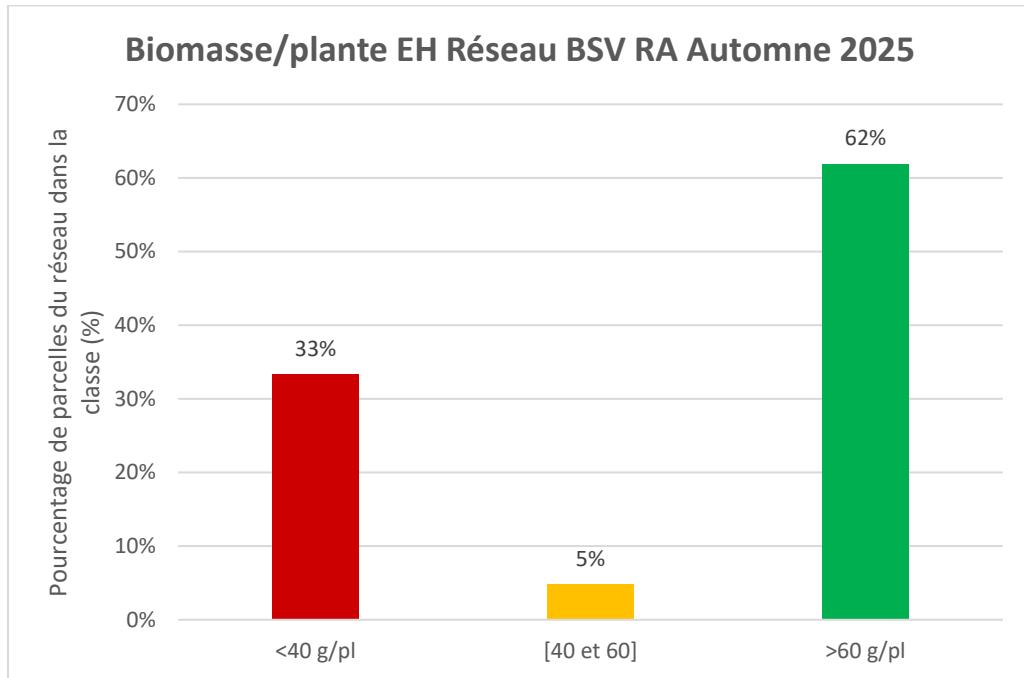


Figure 7 : Répartition des biomasses par plante en entrée d'hiver dans le réseau Rhône-Alpes (n=21)

Analyse du risque :

Malgré un peuplement très correct et homogène, la variabilité de biomasse traduit des dynamiques de croissance contrastées à l'automne. L'état de la majorité des parcelles du réseau reste globalement très satisfaisant, mais certaines situations avec des biomasses par plante inférieures à 40g devront être suivies attentivement à la reprise de végétation car plus sensibles aux dégâts de ravageurs d'automne.

Pour en savoir plus : EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée : <http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Michel JOUX, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Perrine VAURE (CRA AURA perrine.vaure@aura.chambagri.fr, 06 76 24 46 48)

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négocios agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des syndicats de producteurs et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Écophyto II +, piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec le soutien financier de l'Office français de la Biodiversité



**Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto****

